



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 octobre 2010**

Délibération n° 2010-1771

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 5°

objet : Aménagement de la rue des Noyers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Imbert

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 154

Date de convocation du Conseil : 15 octobre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 27 octobre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, MM. Roche, Rudigoz, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Darne JC.), Charrier (pouvoir à M. Touléron), Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Bernard R. (pouvoir à M. Corazzol), Blein (pouvoir à M. Ferraro), Vesco (pouvoir à M. Desbos), Julien-Laferrère (pouvoir à M. Flaconnèche), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. David G.), MM. Barthélémy, Chabrier (pouvoir à M. Gignoux), Mmes Chevallier (pouvoir à M. Coste), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Forissier (pouvoir à M. Meunier), Galliano (pouvoir à M. Suchet), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Justet (pouvoir à M. Longueval), Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Pillon), Mmes Palleja, Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), M. Pili (pouvoir à M. Sturla), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Desseigne), MM. Rousseau (pouvoir à M. Guimet), Sangalli (pouvoir à M. Vergiat), Touraine (pouvoir à Mme Tifra), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vial (pouvoir à M. Gléréan), Mme Yéréman.

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Giordano, Louis, Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Séance publique du 25 octobre 2010**Délibération n° 2010-1771**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement de la rue des Noyers - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 octobre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La rue des Noyers est située dans un quartier résidentiel du 5^e arrondissement de Lyon, à proximité du lieu-dit le Point du Jour. Il s'agit d'une voie de desserte de 600 mètres de long et de 5 à 6 mètres de large. Le Plan local d'urbanisme prévoit l'élargissement de cette voie à 12 mètres.

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0455 du 15 décembre 2008, a approuvé l'inscription de l'opération d'aménagement de la rue des Noyers à la programmation pluriannuelle d'investissement 2009-2014, dans le cadre du maintien de l'attractivité de l'agglomération par une réponse adaptée aux besoins de logement.

Cette opération accompagne la construction de trois nouveaux immeubles d'habitation correspondant à 110 nouveaux logements, sur une parcelle située au nord-ouest de la rue. La livraison de ces immeubles s'échelonnera entre décembre 2011 et mars 2012.

Le projet concourt également à créer des trottoirs praticables et sécurisés, adaptés aux normes relatives aux personnes à mobilité réduite (PMR), conformément à la politique de la Communauté urbaine de Lyon portant sur la mise en accessibilité du domaine public de voirie.

Pour répondre à cet objectif, la longueur de la voie à élargir et à aménager a été portée à 290 mètres, au lieu des 250 mètres prévus initialement.

L'aménagement consiste à :

- démolir un mur de soutènement et d'enceinte existant et reconstruire un nouveau mur sur la future limite de propriété,
- élargir l'emprise publique à 12 mètres,
- créer une chaussée d'une largeur de 6 mètres permettant de maintenir une circulation à double sens,
- créer deux trottoirs praticables, sécurisés et aux normes PMR, correspondant à une largeur totale de 3,7 mètres réservés aux piétons,
- créer une bande de stationnement longitudinal de 2 mètres de large permettant de maintenir un nombre de places de stationnement suffisant.

Cet aménagement nécessite également l'acquisition foncière de 2 500 mètres carrés de terrain dont 1 650 mètres carrés pour la réalisation immédiate de la première phase opérationnelle des travaux sur 290 mètres de long.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 840 000 € TTC.

Les travaux de cette troisième tranche seront traités par voie d'appel d'offres et sur les marchés à bons de commande pour les lots de faible montant.

Par délibération n° 2009-0777 du 15 juin 2009, le conseil de Communauté a approuvé le lancement de la phase de conception du projet et l'individualisation partielle d'autorisation de programme "études et foncier" d'un montant de 250 000 € TTC.

Le présent rapport a donc pour objet l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme à hauteur de 1 590 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des travaux d'élargissement et d'aménagement de la rue des Noyers à Lyon 5° sur une longueur de 290 mètres.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale B1 - Promouvoir une politique de logement équilibrée sur l'opération n° 1997 individualisée le 15 juin 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 590 000 € en dépenses à la charge du budget principal de la Communauté urbaine, répartis selon l'échéancier suivant : 1 104 000 € TTC en 2011 et 640 000 € TTC en 2012.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 840 000 € TTC en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 octobre 2010.